
La parole (typographique) du roi et la politique des empattements

Geoffrey Turnovsky*¹

¹University of Washington – University of Washington SEATTLE, États-Unis

Résumé

En 1782, Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie royale, propose un arrêt du roi interdisant aux imprimeurs l'utilisation des caractères avec empattements horizontaux, la marque distinctive, selon lui, des caractères créés par la Commission Bignon en 1690 dans le cadre du renouvellement de l'équipement de l'Imprimerie royale. Visant surtout les Didot et le succès de leurs nouveaux caractères, le projet d'arrêt d'Anisson définissait l'adaptation de ce style par les imprimeurs comme une contrefaçon, d'un côté, des dessins de 1690 (qualifiés ainsi de "propriété intellectuelle"), et de l'autre, de la parole même du roi dont la typographie reconnaissable des documents "officiels" provenant de son Imprimerie était censée garantir leur authenticité. J'examinerai les enjeux de ces débats autour de l'héritage des institutions publicitaires royales du 17e siècle à l'âge typographique du 18e.

Mots-Clés: police, typographie, Anisson, Didot, Imprimerie Royale, romain du roi

*Intervenant